



**Vétérinaire habituel :**

## **7. FRAIS VÉTÉRINAIRES**

Frais avancés par le pet-sitter puis remboursés ou payés directement par le propriétaire si accord du vétérinaire.

La vermifugation et un traitement antiparasitaire sont obligatoires avant l'admission. Dans le cas où l'animal présente des parasites externes (puce, tiques...) ou internes (vers), le pet-sitter se réserve le droit de le traiter ou de le faire traiter par un vétérinaire. Les fournitures et prestations seront facturées en supplément.

## **8. RESPONSABILITÉS**

Le pet-sitter s'engage à assurer la sécurité, le bien-être et les besoins de l'animal. Le propriétaire reconnaît avoir informé le pet-sitter de tout risque (fugue, agressivité, maladie...).

**Le propriétaire demeure responsable de tous les dommages causés par son animal, y compris durant la période de garde, conformément à l'article 1243 du Code civil.**

## **9. TARIFS ET RÈGLEMENT**

### **Tarif de la garde :**

1 Heure : 5 €      Demi-journée(4h) : 10 €      Journée : 17 €      Semaine : 110 €

Arrivée après 17h30 pour la nuit : 10 €

Le jour d'arrivée est toujours compté, le jour de départ ne l'est pas si l'animal est repris avant midi.

Moyens de paiement : Espèces / Chèque/ CB

Acompte éventuel : 20% payables à la signature du contrat en chèque non encaissé.

## **10. ANNULATION**

### **Conditions d'annulation par le propriétaire :**

Plus de 8 jours avant la garde → remboursement total de l'acompte.

Entre 8 jours et 48h avant la garde → acompte conservé.

Moins de 48h avant la garde → totalité de la garde due.

### **Conditions d'annulation par le pet-sitter :**

Le pet-sitter se réserve le droit d'annuler la garde en cas d'impossibilité majeure (maladie, urgence personnelle, conditions de sécurité insuffisantes). En cas d'annulation de son fait, le pet-sitter rembourse intégralement l'acompte versé et, si possible, oriente le propriétaire vers une solution alternative.

Le pet-sitter peut résilier le contrat et stopper la garde, si l'animal se montre agressif ou présente un comportement rendant sa garde impossible. Le temps passé chez le pet-sitter sera dû.

o

## **11. DIVERS**

Le carnet de santé (ou passeport) ainsi que la carte d'identification de chaque animal sont exigés et conservés à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal.

Les « affaires personnelles » (jouets, panier, coussin...) de l'animal sont acceptées, mais la pension décline toute responsabilité en cas de détérioration.

**Les chiens et les paniers doivent être un minimum propre pour le confort olfactif des personnes vivants dans la maison.**

## **12. SIGNATURE**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Signature du propriétaire**

**Signature du pet-sitter :,**